

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Ces conditions sont applicables à l'ensemble des campings Romanée.

GROUPE ROMANEE

91 Cours Lafayette – 69006 LYON

05 79 87 02 59 – reservation@grouperomanee.com

www.grouperomanee.com

COMMANDE ou RESERVATION ou LOCATION : Achat des Services.

SERVICES : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

HEBERGEMENT : Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs, studio et gîte.

GROUPE : Toute réservation de plus de 4 emplacements (nu ou locatif) par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur un camping exploité sous la marque « Romanée » est considérée comme un groupe.

CAPACITE MAXIMUM DE COUCHAGE : La capacité maximum de couchage correspond au nombre de personnes autorisées à séjourner dans un hébergement ou sur un emplacement du camping. Concernant les hébergements, le nombre maximum est indiqué lors de la réservation sur internet ou dans un classeur descriptif en cas de réservation au comptoir de l'accueil du camping. Concernant les emplacements nus, le nombre maximum de personnes autorisées à séjourner sera toujours de 6 personnes.

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute

location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain des campings exploités sous la marque commerciale « ROMANEE », aux clients non professionnels (« Les Clients » ou « le Client »), sur son site Internet www.grouperomanee.com ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le Prestataire commercialise les Services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet www.grouperomanee.com ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du Prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au Client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le Prestataire à la date de passation de la Commande par le Client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

ROMANEE

91 Cours Lafayette – 69006 LYON

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet www.grouperomanee.com, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RESERVATIONS

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- Disponibilités ;
- Sélection du séjour ;
- Choix des options ;
- Validation de la commande.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services.

Toute Commande passée sur le site internet www.grouperomanee.com constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

L'acceptation des présentes Conditions Générales et la conclusion du Contrat de location supposent que le Client dispose de la capacité juridique nécessaire pour s'engager contractuellement, ou, en cas d'incapacité, qu'il dispose de l'autorisation d'un tuteur ou d'un curateur.

Les emplacements et hébergements proposés sur le site internet Romanée et celui des campings exploités sous la marque « Romanée » sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.

Pour toute demande de réservation de GROUPE, vous devez impérativement contacter le camping sur lequel vous souhaitez réserver par téléphone, par courriel ou via notre rubrique « contact ». Le camping exploité sous la marque « Romanée » contacté se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

Il est rappelé que tout participant au séjour quel que soit son âge compte pour une personne participante. Ainsi, un bébé (ou un enfant) est égal à un participant tout comme un adulte.

Dans le cas de la location d'un emplacement nu, le Client devra impérativement indiquer préalablement à la réservation la taille de son véhicule (caravane, camping-car, remorque). Toute erreur dans les dimensions pourra entraîner l'impossibilité de séjourner sur l'emplacement aux frais du Client.

ARTICLE 3 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet www.grouperomanee.com, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet www.grouperomanee.com ou sur tout support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet www.grouperomanee.com, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet www.grouperomanee.com ou dans les informations (courrier, mail, ...) communiquées préalablement au Client, et calculés préalablement à la passation de la Commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au plus tard au moment du paiement du solde du prix.

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la commune / communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable en fonction des destinations. Elle est à acquitter lors du paiement du Service et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

Un acompte correspondant à 25 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il devra être réglé dès réception du contrat de

location définitif et joint à l'exemplaire à retourner. Il sera déduit du montant total de la commande. Il ne fera l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire en cas d'annulation du séjour.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location).

4.2. PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, ou après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux hebdomadaire de 10% du montant TTC du prix de la fourniture des Services,

seront acquises automatiquement et de plein droit au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

4.3. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'hébergement et l'emplacement y afférent pourront être occupés à partir de 16 heures le jour de l'arrivée et devront être libérés pour 10 heures le jour du départ.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé :

- 30 jours avant la date d'arrivée (sous peine d'annulation de cette location) ;

Les emplacements nus pourront être occupés à partir de 14 heures le jour de l'arrivée et devront

être libérés pour 12 heures (midi) le jour du départ. Le solde du séjour devra être intégralement réglé :

- A l'arrivée concernant les emplacements nus (prévus pour camping-car, caravanes ou tentes).

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes. Par ailleurs, il est strictement interdit d'ajouter un autre hébergement, quel qu'en soit la nature, sur lesdits emplacements déjà pourvus d'un hébergement installé par le Prestataire.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire pour le nettoyage telle que spécifiée sur le site internet du Prestataire. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

Le port d'un bracelet remis par le camping au début du séjour pourra être imposé par le Prestataire afin d'accéder à la piscine et plus généralement à tous les équipements du camping. A défaut de

respecter cette obligation, le Client pourra légitimement se voir refuser l'accès. Il sera remis un

bracelet par occupant déclaré lors de la réservation. Le prêt de bracelet à un tiers est strictement

interdit. Tout bracelet perdu sera facturé au Client pour la somme de 10 € TTC soit en fin de séjour, soit lors de la remise d'un nouveau bracelet. Le bracelet pourra être de type « événementiel », c'est-à-dire impossible à retirer durant le séjour sauf à le couper, ce que le Client accepte.

Il est interdit de brancher un véhicule électrique sur le réseau électrique du mobil-home. Si le camping dispose de bornes de recharge spécialement conçues pour véhicules électriques, le Client pourra s'y brancher moyennant le règlement du tarif en vigueur. Si le camping ne dispose pas de bornes de recharge spécialement conçues pour véhicules électriques, le Client devra obligatoirement recharger son véhicule à l'extérieur du camping.

5.2. DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les locations d'hébergement, un dépôt de garantie de 200 € est exigé du Client le jour de la remise des clés et lui est rendue le jour de fin de location sous déduction éventuelle des frais de remise en état.

Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SEJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le Prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

6.3. ANNULATION

Si une assurance annulation a été valablement souscrite et valablement exercée, les modalités d'annulation et de remboursement sont à effectuer conformément aux conditions générales de l'assureur.

A noter que l'assurance annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation et que le client s'engage à prendre connaissance des conditions d'assurance proposées lors de sa réservation initiale.

Sauf conditions particulières au moment de la réservation, si aucune assurance annulation n'a été valablement souscrite ou valablement exercée, les indemnités de rupture seront calculées comme suit :

- Annulation jusqu'au 31ème jour précédant la date d'arrivée prévue : 25 % du montant total du séjour sera conservé par le Prestataire (correspondant au montant de l'acompte) ;
- Annulation du 30ème jour au 16ème jour précédant la date d'arrivée prévue : 50 % du montant total du séjour sera conservé par le Prestataire ;
- Annulation du 15ème jour à la date d'arrivée prévue : 100 % du montant total du séjour sera conservé par le Prestataire.

Toute annulation, pour être valablement prise en compte, devra être notifiée par écrit au responsable du lieu d'hébergement.

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDEMIE

6.4.1. Par exception à l'article 6.3 ANNULATION, en cas de fermeture totale ou partielle de

l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure

d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du

séjour ne pouvant s'effectuer feront l'objet d'un remboursement conformément aux dispositions légales ou réglementaires régissant ladite fermeture ou ses conséquences.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues se fera sans indemnité de rupture ni remboursement de la part du Prestataire. Il appartient au client de souscrire une assurance annulation conformément à l'article 6.3 ANNULATION.

6.4.3. Dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le

Prestataire ne sera tenu à aucun remboursement spécifique. Il convient de se référer à l'article 6.3 ANNULATION.

6.4.4 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2 ou à l'article 6.4.3, le client devra effectuer toute démarche auprès de l'assureur.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

Au minimum une personne majeure (18 ans révolus) par réservation doit être déclarée au contrat et

présente tout au long du séjour. Un mineur n'est pas autorisé à séjourner seul sur un emplacement. Les mineurs devront disposer d'une autorisation parentale pour séjourner au camping.

7.2. ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés dans la limite d'un seul par hébergement, sous la responsabilité de leurs maîtres, à l'exception des nouveaux animaux de compagnie (NAC) et des animaux dangereux, notamment les chiens de catégories 1 et 2 (L.211-11 et L.211-12 du code rural). Ils doivent systématiquement être tenus en laisse dans l'enceinte du camping et ne doivent en aucun cas rester seuls dans les hébergements même momentanément. Les excréments des animaux doivent être ramassés par leurs maîtres et placés dans une poubelle. Les animaux devront être vaccinés et leur propriétaire devra disposer d'un carnet de vaccination à jour.

Ils sont acceptés moyennant les forfaits disponibles auprès du Prestataire et payables sur place.

7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en

prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande.

Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner la résiliation du contrat d'hébergement et

l'expulsion immédiate des clients et/ou de l'ensemble des occupants de l'hébergement sans qu'ils ne

puissent prétendre au remboursement des sommes versées.

ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE - GARANTIE

Le Prestataire garantit le Client, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Prestataire, par écrit avec accusé de réception, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 24h à compter de la fourniture des Services.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 2 jours suivant la constatation, par le Prestataire, du défaut ou du vice. Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client. Le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou

inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site Internet www.grouperomanee.com du Prestataire sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

ARTICLE 9 – EXCLUSION DE RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

a- Pommes de pin et branches

Le Prestataire ne sera pas tenu pour responsable des dommages matériels causés par des chutes de branches légères ou de pommes de pin, notamment sur les véhicules appartenant aux Clients. Les emplacements permettant de stationner un véhicule à proximité des hébergements sont particulièrement sujets à ce type de risque malgré un élagage professionnel et régulier des arbres. Le Client certifie avoir conscience de ce risque et dès lors confirme les accepter et s'en prémunir par tous moyens (notamment bâches de protection). Si le Client souhaite éviter tout

désagrément, il lui appartient de garer son véhicule sur le parking à l'entrée de l'établissement le cas échéant ou directement sur les places réservées à cet effet et situées sur la voie publique.

b- Piscines, Bassins, baignades

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (Section de l'intérieur) n°353 358 du 26 janvier 1993, la surveillance des bassins et piscines n'étant pas obligatoire, la baignade est effectuée aux risques et périls des usagers. Les parents doivent impérativement surveiller leurs enfants mineurs. Tout accident ou toute noyade survenant dans les bassins ou piscines sera de la responsabilité exclusive de l'utilisateur et/ou de ses parents. En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée.

ARTICLE 10 - DROIT DE RETRACTATION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à

une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :
 - la prospection
 - la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
 - l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
 - le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
 - la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.
- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
 - la facturation,
 - la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec Le Prestataire. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du Prestataire n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du Prestataire.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus

- par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@grouperomanee.com

ou par courrier postal à l'adresse suivante : ROMANEE

91 Cours Lafayette – 69006 LYON

- Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.grouperomanee.com est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation des litiges de la consommation proposé par ROMANEE :

Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est CM2C (en cours de validation par la CECMC).

Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique : <https://cm2c.net> ou par voie postale

: CM2C – 14 rue Saint Jean 75017 PARIS.

ARTICLE 15 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés

aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information

préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet www.grouperomanee.com emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.